



remboursement de l'aspa si mariage

Par **kassab**, le **09/08/2009** à **11:46**

je touche l'aspa depuis plusieurs années.avnat cela:l'aah.ma maison a donc une hypothèque provisionnelle.Si je decide de me marrier,je ne toucherai plus rien car ma future femme a 1700E par mois de retraite.Combien faudra-t-il rembourser sachant que j'ai 234.99 mensuel pour le complement de retraite et .369.99 pour l'aspa.Ces 2 sommes sont-elle remboursable et sur combien d'années?Je voudrai sortir de ce cercle vicieux ou mes dettes sociales augmentent chaque année.Merci de me renseigner.